



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/052

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION MARQUE PAGE

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PEREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	Mme SOUBELET	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/052

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION MARQUE PAGE

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021/079 en date du 8 avril 2021 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022/043 en date du 8 mars 2022 sur l'octroi de subventions aux associations,

Vu la commission « Jeunesse et citoyenneté » en date du 21 février 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

L'association Marque-Page organise la Fête du livre jeunesse chaque année au mois de novembre durant plusieurs jours, dans les Halles de Gascogne, sur la commune de Léognan.

Le réseau des bibliothèques « En voiture Simone » participe activement à l'animation de ce salon (lectures, ateliers) et participe en amont aux choix de la thématique, des auteurs et illustrateurs qui seront accueillis. Pour 2023, c'est le thème des « Méchants » qui a été retenu.

Afin que ce salon du livre jeunesse puisse rayonner à l'échelle intercommunale, que les écoles, bibliothèques et collèges bénéficient d'une demi-journée de rencontre avec un auteur et/ou un illustrateur dans leur structure ou leur établissement, la Communauté de Communes de Montesquieu apporte un soutien financier depuis plusieurs années à Marque-Page.

Cette aide s'inscrit dans la continuité des objectifs poursuivis avec le réseau « En voiture Simone » qui vise à promouvoir l'activité culturelle et l'accès pour tous à l'univers de la connaissance tant sur le contenu de l'offre que sur les conditions pratiques.

Pour l'organisation de la Fête du Livre 2023, il est proposé de verser une subvention à l'association Marque Page, ci-dessous dénommée, dans le cadre d'une convention annuelle 2023 et conformément au tableau ci-dessous :

Association	Convention	Objet de la demande	Montant / An
MARQUE PAGE	Annuelle	Organisation de la Fête du livre Jeunesse et BD de LÉOGNAN	6 000 €

**Le Conseil Communautaire à 36 voix pour,
Mme PrévotEAU ne prend pas part au vote :**

- Décide de l'attribution d'une subvention aux associations, au titre de l'exercice 2023, selon les tableaux ci-dessus,
- Acte les principes d'attribution des subventions,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement desdites subventions,
- Inscrit les crédits nécessaires au budget 2023. Les fonds pourront être payés sur deux exercices.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/052

OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION MARQUE PAGE

Fait à Martillac, le 23 mars 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230323-2023_052-DE

